**Intervention séminaire de l’Ardoise pivotante, Liège 2022, Pierre Michard**

La question de la justice est toujours d’actualité, présente, en débat. Les termes de justice, d'injustice, d’éthique, de responsabilité, sont utilisés dans des champs théoriques, politiques, déontologiques très variés et dans des options très différentes.

Qu'en est-il de cette question de la justice dans le champ des psychothérapies ? Les cliniciens ne sont pas coutumiers de ces problématiques, de ce vocabulaire; ils préfèrent souffrance, traumatisme, négligence. Ils évoquent des sentiments, des vécus d’injustices ramenés à la sensibilité de chacun, ils parlent peu d’injustice.

De temps en temps, Freud s’y aventure : **« Nous croyons tous être en droit de garder rancœur à la nature et au destin, en raison de préjudices congénitaux et infantiles, nous réclamons tous des dédommagements.»**

Dans le modèle psychanalytique le conflit est d’abord interne, l’injustice du Calimero est proche d'une immaturité, d’une frustration, d’une perte d’amour devant des rivaux ou des lois structurantes.

Citons un auteur qui en fait le centre de sa théorisation :

**« Beaucoup de nos actions n’auraient pas d’explication si nous refusions de voir qu’elles étaient déterminées par l’attente d’un retour équitable de nos contributions ou par une attente de réparation pour les injustices subies ».**

**« Chacun de nous a grandi avec une certaine mesure d'injustice qui provient du fait que nous voulions donner plus que nous pouvions par rapport à notre âge ».**

**« Avoir été lésé sans qu’il en reste quelques droits, est-ce possible »? « Un certain degré d'injustice fait partie de la réalité humaine ».**

On aura reconnu Boszormenyi-Nagy, inventeur de l'approche contextuelle. L'approche contextuelle reste le seul courant à faire de la justice, de l’éthique, le levier essentiel du projet thérapeutique.

Boszormenyi-Nagy est un inconnu célèbre, ses trouvailles « parentification,   conflit et clivage de loyauté » sont reprises dans des champs théoriques différents (psychanalytiques ou systémiques) où ils perdent de leurs forces initiales.

On utilise avec parcimonie ses apports. Ils sont détournés du sens d’origine, servent de diagnostic et aucunement dans les pratiques thérapeutiques.

Je vais tenter d'aller au plus proche du noyau dur de la théorie, du fondement de l'approche contextuelle.

Pour faire ce travail, on se heurte, je me suis heurté, en permanence à des difficultés :

- pour  tenir les concepts contextuels  dans le champ théorique d’origine: une clinique de la justice au sein de la famille.

- pour que les notions ne dérapent pas vers d’autres horizons, des incitations générales à la responsabilité, une dénonciation de la parentification, une apologie de la générosité pour construire un monde commun familial.

Il y a aussi une difficulté à « tenir l’objet, le terrain » de l'approche contextuelle, un risque d’en faire le couteau suisse de toutes situations conflictuelles. Boszormenyi-Nagy n'est pas l'inventeur du paradigme du don et de la vengeance, du rapport débiteur créancier, de la réciprocité positive ou négative. Le génie de Boszormenyi-Nagy est l’invention de la pratique clinique d’un questionnement,

questionnement qui ouvre un type de prise de paroles au sein des relations intimes « pour dire ».

Pour dire quoi ?

- Dire le juste, l’équitable entre les proches qui vivent ensemble, adultes et enfants,

- Pour évoquer le juste entre les vivants et les morts, et particulièrement avec ceux qui ont donné la vie comme grâce ou comme fardeau, ceux qui ont tenu ou pas la promesse de la naissance,

- Pour dire et inventer du juste pour les futures générations.

Mon propos risque d’être rébarbatif, je me suis embarqué dans cette direction avec la conviction que déplier la richesse théorique de l’approche contextuelle était un passage obligé pour la transmettre et soutenir ceux qui osent et tentent de mener un entretien familial contextuel.

Il est tout aussi vrai que je croise, à ma grande surprise, lors de supervisions, nombre de professionnels qui sont spontanément « Nagyens » « sans le savoir ». Certains, avec des formations brèves, « assurent » une dynamique d’entretiens thérapeutiques sans déployer une conceptualisation précise.

Peut-être, peut-on dire que l'arsenal théorique de l'approche contextuelle est déjà en germe dans nos disputes et discussions spontanées entre proches. *Après tout ce que j'ai fait pour toi tu pourrais quand même, etc….*

Quel est donc le champ de pertinence, le noyau central de la clinique contextuelle ?

« **La justice est en soi le fondement la vie ».**

La thérapie contextuelle se propose d’être :

- un dispositif de thérapies familiales soutenant « **un réexamen intégral des relations essentielles inscrites dans le contexte global de chaque sujet »** (Boszormenyi-Nagy).

**-** un dispositif où vont se repérer, s’énoncer, s’évaluer les dommages, les négligences, les contributions et les engagements entre les partenaires de la famille, les ascendants et descendants y compris l’enfant.

Sans ce dispositif :

**« Qui reconnaitrait les injustices commises sciemment ou fortuitement envers un jeune enfant par sa famille ? Qui reconnaîtrait les contributions clandestines de l'enfant pour soutenir ses parents vulnérables ».** (Boszormenyi-Nagy)

La thérapie contextuelle se prétend aussi un lieu :

*-* où vont se dire les souffrances qui ne se formulent pas comme des injustices. Au sein du cercle de la famille, les expériences de l’injustice ne s’accompagnent pas toujours d’indignations, de paroles. Le plus souvent elles sont en déficit de mots, voire de pensées, recouvertes d’émotions peu propices à une élaboration.

- où s’élabore la rencontre difficile entre les balances dites du destin (injustices distributives) entre ce que la vie donne et ce qu'elle prend à chacun  et les balances des injustices rétributives qui naissent dans l’échange entre les partenaires de la famille.

« *Avez-vous pu évoquer avec vos proches les moments d’injustice de votre vie ? »*

Un lieu enfin où :

- les relations essentielles seront considérées aussi sous l’angle des conséquences pour la postérité et le futur.

Pour ce faire, le thérapeute contextuel s’aventure à « entendre », « **la justice de l’équilibre dans la réciprocité du donner et du recevoir là où réside la source de la fiabilité entre les partenaires »**.

Il y a là «**un matériel essentiel qui fait tenir ensemble les membres de la famille même lorsqu’ils sont au désespoir, au bord de la psychose ou du suicid**e » (Boszormenyi-Nagy).

Il va se focaliser **« sur les questions de la justice, celles essentielles à la survie de la relation et à la possibilité de faire confiance ».**

Il est à la recherche **« des critères de justice », « des composants éthiques » qui assurent la pérennité, le développement de la relation »**. «**Si une relation est exploitée unilatéralement, si l'un prend sans donner sur une longue période ; la relation va devenir inéquitable, indigne de confiance, non viable » (**Boszormenyi- Nagy).

Le thérapeute encore une fois est à la recherche **« de la justice singulière, propre à chaque relation celle qui est le fondement dynamique d’un lien, intime, viable et durable** » (Boszormenyi-Nagy).

Il se penche « sur le défi permanent pour construire une **fiabilité à base d’actes**entre les deux protagonistes dans une réciprocité maintenant la durée de la relation » (Boszormenyi-Nagy).

Pour le dire dans une formule :

« **La justice** dans son aspect équitable est à la base de la fiabilité dans la relation. La durée de la relation est liée aussi à la justice relationnelle ». « **La justice est en soi le fondement la vie** » (Boszormenyi-Nagy). Et paradoxalement « la motivation pour rétablir la justice peut-être plus  essentielle pour un sujet que la conservation de sa propre vie » (Boszormenyi-Nagy).

Comment dégager, dans le prolongement de ce que l’on vient de dire, les spécificités de l’approche contextuelle?

**Une première spécificité de l’approche contextuelle :**

La clinique contextuelle s’intéresse :

- aux **actes** des partenaires dans le **« règne de l’entre-deux »** au sein d’un lien.

- aux **actes** d’échanges, d’engagements, **de prise de** **responsabilités**, d’exploitations.

La clinique contextuelle s’appuie sur l’existence d’une fiabilité et **d’une confiance** qui se construisent «**à base d’actes**» au sein du lien.

Le clinicien contextuel ne se concentre pas sur les projections fantasmatiques. Tout ce qui se déploie dans une relation n'est pas du registre de l’archaïque, de l’infantile.

**« Nous sommes davantage liés sur le long terme par nos actes que par les composants fantasmatiques de nos liens,** ditBoszormenyi-Nagy **»** Les patients seront donc invités à centrer leurs commentaires et justifications autour des d’actes d’échanges dans le lien comme donner, recevoir, rendre, demander, prendre, refuser etc. Ils attribuent une « valeur » à de telsactes, leur accordent une considération, un prix proportionnel à d'autres actes à l’aide de narrations convergentes ou contradictoires. Insistons, les actes sont objet d’interpellations entre proches, de témoignages, de crédit, de requêtes, de blâmes, de reproches, de justifications.

Les actes comptent, ont des conséquences. L’ensemble des partenaires des échanges durables demeurent exposés aux conséquences découlant de leur relation. A long terme, les conséquences constituent les ingrédients majeurs des liens relationnels, plus significatifs que les modalités transactionnelles ou communicationnelles. Les actes constituent le règne de l’entre deux des partenaires, **« une réalité existentielle**» (peu importe leur origine consciente ou inconsciente).

Précisons par deux remarques :

* La recherche de la justice se situe entre les personnes et moins dans le débat intérieur d’une seule personne.
* Les émotions sont des « indicateurs » d’injustices. La stabilité et la sécurité émotionnelle dans la relation sont assurées par l'équilibre du donner et du recevoir. Dire le juste et l’injuste sont des engagements supplémentaires à une expression déjà difficile des émotions.

Les décharges émotionnelles (colère, rage, tristesse) sont des soulagements thérapeutiques mais elles ne formulent rien des injustices qui se nichent en leur coeur.

**Une deuxième spécificité de l’approche contextuelle :**

On perdra l’ampleur du paradigme contextuel si nous n’avons pas en tête l'idée que « l**'énergie du lien qui anime le lien vient de l’histoire du lien » (**Boszormenyi-Nagy).

Dans la majorité des courants psy - nos relations sont le reflet de notre psychisme - l’invention de Boszormenyi-Nagy incite à penser que r**éciprocité et attente de justice inhérentes** à la particularité d’un lien sont aussi des **forces essentielles**, **des puissances de mobilisation**. Justices et Injustices sont des liants intersubjectifs, des énergies dynamiques qui orientent nos agirs dans les liens de famille.

De même que pulsions et désirs, justices et injustices « font faire ». Justices et injustices deviennent des **co-motivateu**rs, d**es déterminants d’actions.**

La tension inévitable du déséquilibre des comptes est productrice d’une dynamique vivante qui anime des **« efforts pour tenter de rééquilibrer »** ou rivaliser en donnant.

J’insiste, ce point clinique est souvent oublié. Les oscillations des plateaux de la balance sont des flux d’énergie, des ressources de motivations pour lier ou délier, des éléments moteurs, pour oser demander, s’autoriser à recevoir, se risquer à donner, s’exposer à rendre, justifier des réclamations dans le lien.

On ne s'étonnera pas alors que Boszormenyi-Nagy affirme que le travail de l’élaboration de l’injustice sera le levier majeur de l’entretien familial : «**s'adresser à la position de chacun face à la justice et l'injustice est la force la plus grande, elle détermine la ligne d'un entretien contextuel** ( Boszormenyi-Nagy ).

**Une justice sans loi ni science**

Faut-il préciser quelques points pour éviter l’usage maladroit de l'approche contextuelle dans lequel nous les professionnels de enfance nous tombons et inévitablement et fréquemment un jour ou l’autre.

L’intervenant contextuel ne se veut ni un procureur accusateur, ni un juge. A l’inverse du magistrat, il ne se réfère pas à un code de lois qui décline des critères pertinents pour « régler des problèmes », dire le juste et l’injuste.

L’intervenant contextuel ne jette pas un voile d’ignorance pour oublier l’histoire des générations passées par une pratique centrée sur l’ici et maintenant.

Il ne s’agit pas non plus de mettre les « compteurs à zéro », de tenter de « (re)fonder une justice »  pour « une vie nouvelle » par des préceptes, des sentences, des conseils qui établiraient de « nouvelles bases » en nettoyant les ardoises du passé ou en brulant les histoires de contentieux inscrites sur des cahiers de doléances !

Il faut-il ajouter que la « **réalité existentielle de l’injustice »** ne relève pas d’une épistémologie. Elle n’est pas quantifiable, elle ne peut se saisir par une « lecture scientifique de surplomb», une « observation neutre et rigoureuse ». Il n’est  possible à aucun « expert » de déterminer de manière objective le don et la dette entre deux partenaires. Et enfin, par contraste aux modalités de la communication ou des transactions, les « degrés d’injustice » ne peuvent être enregistrés. On ne peut filmer l’injustice ni la mettre en scène dans un jeu de rôle.

Qu’est-ce que le déroulement d’une thérapie sous l’angle de la justice au cœur des relations les plus intimes ? Comment la réalité peut-elle se présenter comme injuste ? Qui détermine le dommage, son ampleur ?

**La justice et l’injustice ne se disent qu’à l'interface entre deux sujets.**

Les relations intimes sont porteuses de tensions, de conflits d’intérêts ; plus la relation est longue, intense et engagée,  plus le besoin de soumettre le partenaire aux modalités internes et aux défis de réciprocités du compte relationnel s’intensifie. Plus la relation sera vivante, plus elle favorisera des demandes et des rivalités autant pour recevoir que pour donner ; plus l’équilibre de la relation risque de devenir instable, plus les divergences, les concessions, les avances et faveurs s’échelonneront dans la durée.

La tension dysharmonique, l’équilibre et le déséquilibre deviendront l’ingrédient majeur et vivant du lien. La tension dysharmonique exigera des deux partenaires**« un réexamen périodique du degré d'équité indispensable pour assurer confiance et fiabilité au sein de ce lien ».**

L'approche contextuelle postule l’existence d’un « **tribunal intrinsèque** », «**d’une cour de justice propre à toute relation ».** Cette **« juridiction interne caractéristique des relations familiales »** définit des critères spécifiques pour rechercher l’équilibre des concessions. Toute injustice au sein d’une relation doit être prise en compte selon le **code de juridiction propre à cette relation.** Pour jauger ce qui doit être acquitté au partenaire et ce qui ne l’a pas été.

La juridiction propre à la relation tient « compte », elle inscrit un archivage des déficits ou des surplus des comptes relationnels dans le « Grand Livre », « Grand livre » qu’il ne faut ouvrir que lorsque la relation est en péril, dans une stagnation du cycle du donner et recevoir. Les écarts devront être considérés selon les modalités particulières de la juridiction à cette relation.

Les comptes relationnels inscrits dans ce « Grand livre » se composent :

- d’**avoirs,** la somme totale des investissements en soin, préoccupation, respect et dévouement,

- de **dettes,** la somme globale des abus, des négligences et de l'absence d’engagement.

Les comptes sont traduits en termes d’obligations spécifiques, en droits singuliers et en mérites des partenaires dans la juridiction, ils peuvent servir de ressources. **« Le tribunal reste non formulé, invisible, mais il peut exécuter clandestinement ses décrets. » (**Boszormenyi-Nagy).

Le « juste don, le recevoir équitable » ne dépendent pas de règles de valeurs familiales, de valeurs universelles, ni de la « vertu » des partenaires en présence. Mais ils dépendent surtout de l‘expérience éprouvée de la balance des échanges. Par exemple, autour d’un déficit de réciprocité, le proche lésé aura à procéder à une juste appréciation du fait que son partenaire a lui-même été négligé au cours de sa vie. Les partenaires travailleront à d’éventuelles « concessions mutuelles ». «Le thérapeute doit s’attacher à la dynamique spécifique de l'équilibre  équitable  qui assure la validité de la relation » (Boszormenyi-Nagy) qu’il différencie de l’appréciation des partenaires selon des degrés de droiture.

**Quels sont le levier et la méthode contextuels?**

Le travail du clinicien contextuel est de contribuer à faire croitre ce dialogue spontané, d’établir un **« procès d’entente »,** de réactiver le tribunal **interne** de chaque relation et enfin de promouvoir une **extension d'un tribunal** entre les différents membres de la famille. Sans ce dialogue, chacun est en retard pour saisir l'évolution de l’échange, personne n’est en mesure de faire un bilan des comptes relatifs des uns par rapport aux autres.

**La partialité multidirectionnelle : outil du thérapeute**

La partialité multidirectionnelle a vocation à instaurer concrètement un tel tribunal. Elle permet d’explorer les relations de façon séquentielle et multilatérales.

Le thérapeute prend l'option de poser des questions autour du juste et de l’injuste. Les questions se formulent pour produire le dialogue :

V*oulez-vous faire un commentaire sur le poids qui a pesé sur vous (les accidents de la vie, les maltraitances..) qui vous ont rendu indisponible en tant que parent comme vous venez de le dire? »*

*«Y a-t-il quelque chose d'injuste dans votre vie ?»* Une telle interrogation, même en cas de réponse négative, touche davantage que l'évocation d'un ressenti » (Boszormenyi-Nagy).

L’intervenant se fait l’avocat de chacun, il invite et soutient alternativement chaque membre de la famille dans l’expression de son point de vue sur ses attentes de justice et de réciprocité. **« Il prend parti pour chacun à tour de rôle »**, il est totalement et successivement partial avec l’un puis dans une seconde sséquence, il est partial avec un autre et devant tous les autres.

Il invite **à faire entendre le compte,** à faire entendre la position de l’un vis à vis de l’autre par des interrogations autour de l'estime des contributions et de l’étendue des redevances au cœur du rapport interpersonnel. Il encourage à des commentaires. **A son tour, chacun peut énoncer sa position par rapport à ce qu'il a reçu de l’autre.** Il peut faire retour sur sa propre expérience d'échanges pour la « traduire en justice devant l’autre ». Il ne s’agit pas seulement pas de réclamer un dû mais de préciser sa justification, de donner la chance à l'autre de définir la sienne, et de s’appuyer sur les ressources relationnelles spécifiques au lien.

L’objet de l’entretien est de promouvoir un tel processus par lequel les partenaires trouveront leur réponse, une réponse à la spécificité de leur question de l’équité au sein de leur relation. « **Il n’est possible d’être équitable qu’au bout du processus dialogique »** (Boszormenyi-Nagy).

**«**Le thérapeute sert de « modèle afin d’identifier l’injustice » ; il sert de référence à chaque membre  de la famille pour l’aider à reconnaitre les injustices ».

Je vais insister sur les mêmes choses sous un autre angle :

Chacun des protagonistes a besoin de son partenaire pour établir sa propre réalité, chacun l’établit à travers les propos, voire la contestation de l’autre. Ce qui veut dire que chaque partenaire, est au pied du mur de l’obscurité des comptes multilatéraux de l’autre, chacun a tendance à ignorer le pôle de l’autre et à construire la relation selon ses propres critères subjectifs et unilatéraux. Chacun peut se livrer à un inventaire imaginaire des déséquilibres relationnels de son unique point de vue. Seul, le dialogue procure une mesure plus sensible et plus adéquate de la **« réalité relationnelle du règne de l’entre deux»,** plusque ne le proclame le parlement intérieur d’un seul.

Le dialogue est fondateur « **de la réalité relationnelle  existentielle** ». «**La seule réalité objective de l’injustice est donc constituée par la confrontation de ces deux réalités subjectives ».** « La réalité relationnelle  existentielle » jaillit des deux interlocuteurs comme **une co-construction d’un monde commun et humain spécifique,** une histoire d’entre-deux, une histoire d’être ensemble où chacun est aussi l’historien de l’autre dans ce qu’il a donné et reçu ».

«**Chaque partenaire se montre-t-il responsable de l’équité au sein de la relation ?** ».

«**Donne-t-il, reçoit-il en considérant aussi le point de vue de l’autre »,** c’est à dire des comptes des histoires personnelles, transgénérationnels et multilatérales de cet autre?

**« Les partenaires définissent l'un avec l'autre où se situe la fiabilité. De cette façon et  par conséquent la fiabilité n'est ni subjective ni objective et ne se réfère pas à des valeurs universelles »** (Boszormenyi-Nagy).Il s'agit bien d’une justice des échanges dans la rencontre des deux subjectivités avec, pour chacune, une « réserve de confiance » accumulée et traversée par les « injustices croisées auparavant »**.**

L’équité ne se fonde qu'à partir de l'histoire singulière de chaque pôle de la relation, histoire des bienfaits reçus ou donnés, des injustices subies ou provoquées. Les droits, les obligations et les justifications érigés dans le tribunal de la relation ne font sens que dans cette relation.

**Le contexte de justice**

Jusqu’ici nous avons évoqué le **dialogue de l'équité** dans le face à face de deux partenaires. Mais, bien évidemment, aucune relation n’est sans rapport avec des tiers. Par exemple, la balance entre mari et femme est connectée à la balance de l'enfant avec chacun des deux parents.

Toute relation dépend de la disposition de chacun des deux partenaires à faire face à son propre contexte, à faire avec, à tenir compte du contexte spécifique de l’autre.

Ce contexte spécifique d’une personne sera composé de l’arrangement des multiples comptabilités dans lesquelles elle se trouve engagée.

Un tel contexte ou **monde humain intergénérationnel et multilatéral est une matrice de motivations**, Il implique potentiellement de nombreux efforts de dialogues et de mutuelles considérations entre les protagonistes. «**Il est le monde humain singulier le plus significatif de chacun de nous »,** notre **« réalité existentielle**». **« L'essence du monde de chacun est liée à l’état de la justice au sein de ses relations ». « C’est à travers ce contexte qu’émergera la signification de la justice comme ingrédient majeur de la dynamique familiale » (**Boszormenyi-Nagy)**.**

Bien évidemment, le contexte n'est nullement maîtrisable par l'ingéniosité ou l'intelligence  du thérapeute. Par contre, une telle option l’autorise à être là, à user de la partialité multidirectionnelle *en* présentifiant les partenaires absents ou encore ceux des générations passées dans une préoccupation pour la postérité.

**« Le crédit amène une mesure de justice».**

La reconnaissance des contributions concrètes ou la reconnaissance des injustices sont les piliers du projet thérapeutique contextuel.Une figure de l’injustice réside, bien évidemment, dans le fait d’avoir été exploité ou négligé. L'injustice réside tant dans les dommages subis (traumatismes psychiques, perte de confiance dans les relations humaines) mais aussi… que dans la manière dont ces mêmes injustices ont été appréhendées, reconnues par le contexte familial.

Vivre avec une injustice « considérée avec égards » par les proches est plus humainement tolérable que de subir une même injustice non-prise en compte, ignorée dans le cercle familial. Les injustices niées, disqualifiées ou stigmatisées, sont des éléments accentuant l’injustice d'autant plus qu’aucun dialogue, aucune activation d’un tribunal interne n’est en perspective. Moins les partenaires lésés peuvent s’indigner ou et réclamer, plus ils risquent d’attendre de leurs propres enfants une réparation, comme si les enfants pouvaient être le tribunal.

Une autre figure du déni de justice est l’absence de validation, l’absence de crédits des efforts d’équité par des mots de reconnaissance exprimant **de la gratitude**. Le crédit est un merci, «**il devient source de courage pour oser donner et dépasser la peur de donner » (**Boszormenyi-Nagy)**.**

Un des motifs du thérapeute est d'aider et d’engager chaque membre à donner crédit, quittance au partenaire méritant et à supporter la mise en relief des actes de sollicitude des autres protagonistes de la famille. La reconnaissance témoignée entre les partenaires est un moyen d’augmenter l'équité entre-eux.

Il faut différencier le crédit accordé par les protagonistes de la famille et celui qui provient du thérapeute.

**L’enfant sans merci.**

*« Pouvez-vous trouver un exemple où votre enfant vous est venu en aide? »*

L’enfant est un sans merci, il est le « contributeur le moins  reconnu dans ses engagements familiaux ». La parentification « roc de la thérapie  contextuelle », se caractérise par une ignorance de ses apports, une absence de considération témoignée à l’enfant pour ses contributions.

L’enfant « parent de ses parents » ou encore « premier tribunal de l'humanité » qui tente de compenser un monde injuste pour les siens est souvent ignoré. L'adulte contemporain (parent ou professionnel) ne lui accorde aucun **droit de donner** et ne le valide pas pour son soutien. Le « prendre soin infantile» envers le parent vulnérable reste un outrage à l'omnipotence de l’adulte ou une occasion d’être discrédité par l'entourage ou les professionnels.

**« Comment mesurer la douleur de ne pas être reconnu comme une personne qui donne ? Comment mesurer la perte de confiance de cet enfant ? » (**Boszormenyi- Nagy).

En déficit de crédit, sans quittance, sans le témoignage de l’histoire de ses avances, l’enfant risque de se décrocher, de ne peut plus adhérer que de manière vindicative au monde relationnel. Il est dépossédé de la possibilité d’accroître sa valeur.

*«*Aider les parents à reconnaitre la contribution de leur enfant » devient une étape thérapeutique majeure souvent plus réaliste que celui de «changer» le parent.

**Une autre figure de l’injustice :**

Au-delà du déficit de réciprocité, l’injustice peut naitre d’une situation où le partenaire a moins l'occasion de donner ».

**« Les chances de pouvoir donner se répartissent-elles de manière équitable dans la relation ?» « Qui n'a pas eu l'opportunité de donner subit une injustice ». « Qu'est-ce qu'un parent qui ne peut pas recevoir de son enfant ? ».**

L'impossibilité de donner (et de recevoir) s'enracine dans le clivage de loyauté. Un enfant, par exemple, ne peut nouer des bases de confiance avec ses parents si tout engagement envers l’un met à mal l’autre. L'enfant vit alors une expérience tragique de l’injustice, d'une impossibilité d'être reconnu comme capable de recevoir ou capable de donner.

**« L’injustice ne s’efface pas, Il n'y a pas de fin à la question de l’injustice, même la mort n'annule pas les injustices » (**Boszormenyi-Nagy)

Les injustices familiales sont des réalités énergétiques particulièrement pivotantes et reproductibles, les protagonistes changeant de place au fur et à mesure de l’avancée des générations.

L’injustice n’est pas seulement retenue par une mémoire individuelle que l'on pourrait effacer ou oublier. L’injustice travaille le contexte, les partenaires multilatéraux sont concernés par l’interdépendance des conséquences. Les obligations ne s’éteignent pas, inscrites dans les rapports familiaux, elles sont appels à considérations ou engagements par les proches et les descendants qui peuvent les accepter ou les refuser.

Les injustices animent et imprègnent le tri du mandat que chaque génération reçoit de la précédente. Ce tri est effectué pour libérer les descendants des ardoises du passé afin de favoriser de nouvelles ressources de vie, mais au risque de créer de nouvelles injustices.